



5 MINUTES AVEC...

**FRANCK ALLARD, PDG ET FONDATEUR
D'AMV ASSURANCE, ENDURISTE CONVAINCU
ET PASSIONNÉ DE 4X4, 6 FOIS CHAMPION DE
FRANCE D'ENDURANCE 4X4**



4x4 Tout Terrain Magazine : Quelle est l'origine d'AMV ?

Franck Allard : Dans les années 70, les motos d'enduro sont arrivées en France. À l'époque, je faisais des sorties avec des copains le week-end, hors des sentiers battus... et tous exprimaient leur mécontentement devant le coût exorbitant des primes d'assurance de ces motos tout-terrain ! Pour ma part, je venais de rejoindre le cabinet de courtage d'assurances familial et mes copains m'ont supplié de leur concocter un contrat d'assurance adapté à l'usage et au prix de leur moto... l'idée était lancée ! J'ai ainsi créé en 1974 le premier contrat d'assurance réservé aux motos d'enduro, Assurance Moto Verte.

TT Mag : Depuis quand proposez-vous une offre d'assurance 4x4 ?

F.A. : Au début des années 80, une nouvelle catégorie de motos faisait son apparition, le trail, très vite popularisée par une nouvelle discipline sportive alliant sport mécanique et aventure, le rallye-raid et son épreuve devenue mythique le Paris-Dakar. L'offre d'Assurance Moto Verte s'est alors étoffée d'un nouveau produit d'assurance pour les trails et simultanément d'un produit pour les 4x4 tout-terrain dénommé tout naturellement Assurance Auto Verte.

TT Mag : Votre passion pour le sport mécanique a-t-elle influencé votre implication dans l'assurance 4x4 ?

F.A. : C'est une évidence, car pour moi la pratique du 4x4 tout-terrain et de la moto font appel aux mêmes valeurs et sensations : la liberté, l'aventure en pleine nature... La passion pour les sports mécaniques m'a guidé tout au long de mon parcours professionnel. Du deux-roues au quatre-roues, il n'y avait qu'un pas, facile à franchir... Bien assuré et accompagné de mon comparse de toujours, Jean Ardurats, j'ai remporté 6 titres de champion de France d'endurance 4x4 et à plusieurs reprises gagné les 24 heures tout-terrain de Paris ainsi que bon nombre de places d'honneur aussi bien dans des Baja qu'en rallye-raid (Rallye de l'Atlas, AMV Shamrock, etc.). J'ai donc construit une offre d'assurance adaptée à une pratique sereine des activités tout-terrain.

TT Mag : On a souvent l'impression que l'assurance est un sujet compliqué. Est-il facile d'assurer son 4x4 chez AMV ?

F.A. : En tant que pratiquant, j'ai très rapidement pris conscience des craintes des clients vis-à-vis de leur assurance et j'ai eu à cœur de proposer de nouveaux produits faciles, tant dans la clarté de l'offre que dans le mode de distribution. Le site amv.fr est d'ailleurs conçu en toute simplicité, on peut s'y assurer en quelques clics et bénéficier immédiatement des garanties, car je sais que la passion n'attend pas. Nos équipes sont disponibles pour des conseils individualisés. À ce titre, j'ai personnellement intégré des collaborateurs spécialisés tant en moto qu'en 4x4, afin de répondre précisément à toutes les demandes.

TT Mag : Comment bien assurer son 4x4 ? Qu'est-ce que vous proposez de plus ?

F.A. : Chez AMV, nous connaissons parfaitement la pratique du tout-terrain. En tant que passionné de 4x4 depuis plus de 40 ans, je suis bien placé pour en parler ! Nous avons ainsi prévu une large gamme d'assurances pour que le pratiquant puisse construire son assurance en fonction de ses besoins et de son budget. La Formule 1 inclut la Responsabilité Civile ainsi qu'une assistance juridique. La Formule 2 se compose de la formule 1 + la garantie Vol/Incendie + la garantie Bris de Glace très complète qui comprend le pare-brise, les optiques, la lunette arrière, les glaces latérales et le toit panoramique. La Formule 3 regroupe la formule 2 + la garantie Tous Accidents. Il existe des options non obligatoires mais qui peuvent se révéler indispensables en fonction de votre utilisation. Nous ne pouvons que recommander la souscription de l'option Assistance qui couvre l'assuré, le passager et le 4x4 sans franchise kilométrique, 24h/24 et 7 jours sur 7 en cas de panne, d'accident, de vol et de tentative de vol ou de crevaison (sur une infrastructure routière). Pour tout conducteur de 4x4, le risque corporel n'est pas à ignorer. Chez AMV, il est conseillé de penser à l'Individuelle Conducteur, qui permet de protéger le conducteur comme sa famille, en cas de préjudice corporel lors d'un accident au volant du véhicule.